



Conseil de la Ville

Règlement RV-2020 -20-57
modifiant le Règlement RV -2011 -11 -23 sur le
zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H2211

La grille des spécifications applicable à la zone H2211, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe H10 ainsi que des spécifications afférentes à celles-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 23 février 2021

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1er AVRIL 2021